

PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD  
DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
POLE DEVELOPPEMENT DURABLE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

## PREMIER AVIS AU PUBLIC

**Projet de création d'une ligne électrique à deux circuits de 90 KV  
entre le poste de Rizzanese et la ligne de 90 KV de Porto-Vecchio - Propriano  
Ouverture d'une enquête publique préalable à la demande de déclaration  
d'utilité publique présentée par EDF sur le territoire des communes d'Olmiccìa  
et de Sainte-Lucie-de-Tallano, en vue de l'établissement de servitude pour travaux**

Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, informe le public, qu'une enquête publique préalable à la demande de déclaration d'utilité publique d'EDF, relative au projet de création d'une ligne électrique à deux circuits de 90 KV entre le poste du Rizzanese et la ligne de 90 KV de Porto-Vecchio - Propriano - en vue de l'établissement de servitudes pour travaux, se déroulera du lundi 2 novembre au mardi 1<sup>er</sup> décembre 2009 inclus.

Le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public toute la durée de l'enquête :

- A la sous-préfecture de Sartene, du lundi au jeudi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures, et le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 15 heures.

- A la mairie de Sainte-Lucie-de-Tallano, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

- A la mairie d'Olmiccìa, le mardi matin de 10 heures à 12 heures et le vendredi matin, de 10 heures à 12 heures,

Afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

M. François-Antoine LECA est désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par le président du tribunal administratif de Bastia.

Il recevra le public dans les administrations précitées aux jours et heures indiqués à titre indicatif ci-après :

Sous-préfecture de Sartene : le lundi 2 novembre 2009, de 9 heures à 12 heures ; le lundi 9 novembre 2009, de 9 heures à 12 heures ; le lundi 16 novembre 2009, de 9 heures à 12 heures ; le lundi 23 novembre 2009, de 9 heures à 12 heures ; le lundi 30 novembre 2009, de 9 heures à 12 heures.

Mairie de Sainte-Lucie-de-Tallano : le mercredi 4 novembre 2009, de 9 heures à 12 heures ; le jeudi 12 novembre 2009, de 9 heures à 12 heures ; le mercredi 18 novembre 2009, de 9 heures à 12 heures ; le mercredi 25 novembre 2009, de 9 heures à 12 heures ; le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2009, de 9 heures à 12 heures.

Mairie d'Olmiccìa : le mercredi 4 novembre 2009, de 14 heures à 17 heures ; le jeudi 12 novembre 2009, de 14 heures à 17 heures ; le mercredi 18 novembre 2009, de 14 heures à 17 heures ; le mercredi 25 novembre 2009, de 14 heures à 17 heures ; le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2009, de 14 heures à 17 heures.

Toutes correspondance relatives à l'enquête pourront lui être adressées dans les mairies susvisées, à la sous-préfecture de Sartene et à la préfecture de la Corse-du-Sud (Direction des politiques publique, bureau de l'environnement) à Ajaccio.

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Corse-du-Sud, à la sous-préfecture et en mairie d'Olmiccìa et de Sainte-Lucie-de-Tallano.

Ajaccio le 30 septembre 2009.

Le préfet,  
pour le préfet  
Le secrétaire général :  
Thierry ROGELET.